

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C. (pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL D'ADMINISTRATION

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) s'adresse aux collectivités des territoires ruraux. Ce dispositif leur permet de bénéficier des compétences de jeunes diplômés pour renforcer l'ingénierie de leurs projets. Les jeunes volontaires sont âgés de 18 à 30 ans et doivent être titulaires d'un diplôme au moins égal à Bac +2.

Le ou la jeune volontaire est engagé (e) en contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois, et représentant au moins 75% d'un temps plein. L'État accompagne financièrement la collectivité territoriale à hauteur de 20 000 euros sur la durée de l'engagement.

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont projette le recrutement d'un ou d'une volontaire, afin d'accompagner l'élaboration et l'animation du projet culturel et sportif communal. Une programmation socioculturelle commune au musée, à l'école de musique et au centre social est mise en place depuis 2019. Récemment, Saint-Nicolas d'Aliermont a été labellisé commune « Terre de Jeux 2024 », ce qui conduit à construire une programmation élargie incluant l'olympisme et du sport. Le rôle du ou de la volontaire sera donc de consolider et de développer cette programmation et de participer à son animation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n°1 Finances et Ressources humaines en date du 25/09/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide et autorise le recrutement d'un ou d'une Volontaire Territoriale d'Administration dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 12 mois, à temps plein,
- Dit que la rémunération du ou de la volontaire sera référencée sur la base du grade Adjoint administratif territorial,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tout acte et toute décision relative à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Laurine POIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230927-2023-09-27-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat